L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 3 MARS.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin Météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui: Hausse barométrique, vent frais de l'ouest et du nord-ouest; temps plus frais et généralement clair.

Température, 2 mars 1878.

Thermomètre de C. Duramel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	64	18
Midi	74	23
3 P. M.	76	24
6 P. M.	72	22

Voyageurs arrivés dans les principaux Hôtels.

CITY HOTEL.—J Hertsonce, Trenton; C Henry, Boston; J W Whiffin, Bedford, Iowa; J T Tarner, Iowa City, Iowa; Geo Tompkins, Brooklyn, N Y; E L Crook et femme, N Y; E L Watson et femme, do; A L Koeting, Atlanta, Ga; Dr D Hess et femme, Chicago, Ills; Miss Nettie Hess, do; Wm Loomis et femme, do; Wm B Raiford, Liberty, Miss; J C Smith, Jr, Crystal Springs; C D Newman, Edwards, Miss; L F Leavel, Plattesville, La; Thomas Crichton, La; E B Wimberly, Miss; S Ellsworth, Detroit, Mich; W F McIntyre, str. C B Church; Miss S M Auger, N O; Wm T Ivy et femme, Richland, La; S Cramwell, N O; J M Nash et femme, Ind; Miss S A Woodend, Cin, O; C H Pratt, Kansas; U A Eldredge et femme, Vicksburg; Mrs L B Preston & Party, Columbus, Ten; A M Lyle, Wesson, Miss; L D Smith, do; H B Graves, do; Miss Graves, do; W H Montgomery, Starkville, Miss; Mrs C B Montgomery, do; Mrs W. B, do; Miss Madge, do; Miss Bella, do; Miss Cora, do; Miss Julie Carother, do; Ben E Hunt, St. Louis, Mo; W Moore, Portsmouth, Ohio; Geo W Moore, New Orleans; Chas L Robinson, Alex. Ddg; Geo W Barkley, New York; A Rekel, Galveston; Wilson W Kerall, Franklin, La; Crof H Cooke, Chicago; Miss G O Crawford, do; Max Broconnia, do; R J Baldroyn et femme, Indianapolis, Ind.

Académie de Musique.

Les Simmons, Slocum et Sweatnam's Minstrels paraîtront ce soir à l'Académie dans un nouveau programme, et ils en changeront chaque jour pendant cette semaine. Les minstrels excellent à chanter la ballade, et ils viennent de faire une recrue dans la personne de Mr Bert Shep qui chante les rôles de prima donna d'une manière remarquable.

Le Rex, qui débarquera lundi matin visitera le soir l'Académie de Musique où deux loges seront mises à sa disposition. C'est bien le moins que l'Académie puisse faire pour ce bon roi qui vient de si loin pour égayer ses sujets.

Grand bal masqué à ce théâtre le Mardi-Gras. Nous rappelons qu'on peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant à Mr F. Mauberret, trésorier, au bureau de location.

Young Men's Centennial Club.

Ce club donnera une grande soirée masquée le soir du Mardi-Gras, au Centennial Hall, au coin des rues Orléans et Royale.

Club dramatique et Social.

Le bal donné par ce club, jeudi dernier, à la Salle Grunewald, a été très brillant et a pleinement répondu à l'attente des organisateurs de la fête. Le nombre de personnes présentes était de douze à quinze cents. M. Romain Sénac, président du comité de direction, a droit à tous nos éloges pour la peine qu'il s'est donné et les soins qu'il a apportés aux moindres détails. Voici la liste des officiers du club: J. B Thierry, président; J. S. Cucullu, vice-président; E. Sénac, trésorier; Chas. A. Plaisant, secrétaire; A. Sauviac, secrétaire des finances.

Meeting sur la place Lafayette.

Le meeting appelé hier soir sur la place Lafayette par l'honorable Kidd, de Jackson, pour avoir le sentiment du peuple de la Nouvelle-Orléans sur la question de la Convention, avait attiré environ deux à trois cents personnes sur la place.

M. Southmayd a proposé M. Kidd comme président et a lu une liste de vice-présidents.

L'honorable Kidd a pris la parole et a exposé les arguments déjà connus en faveur de l'appel d'une convention.

L'honorable M. Lee a prononcé un discours dans le même sens, après quoi M. R. Mills a lu les résolutions ci-dessous qu'il a fait suivre d'une harangue. Le meeting commencé à sept heures et demie a été ajourné avant neuf heures. Lors de l'ajournement la foule qui s'était grossie peu à peu pouvait comprendre trois à quatre cents personnes.

RÉSOLUTIONS.

Croyant que la souveraineté réside dans le peuple, c'est lui et lui seul qui doit créer et établir la loi organique, en vertu de laquelle les pouvoirs de ses représentants doivent être déterminés et limités, et comme tout le monde admet que la constitution actuelle de la Louisiane n'a pas été faite par le peuple de l'Etat et n'a jamais obtenu sa sanction, mais qu'elle a encore été constamment une source de mal et d'oppression, en conséquence

Il est résolu par ce mass meeting de citoyens de la Louisiane assemblés sans distinction de parti:

1° Que nous sommes en faveur d'une convention constitutionnelle.

2° Que nous requérons que la Législature actuellement en session reconnaisse ce droit du peuple de faire entièrement sa loi organique, en passant immédiatement le bill présenté par l'honorable E. E. Kidd, représentant de la paroisse Jackson et ayant pour objet de permettre au peuple d'exprimer sa volonté à la prochaine élection générale pour ou contre une convention constitutionnelle et de faire procéder à l'élection des délégués.

Une dernière visite.

Gustave Labatut, l'homme qui a tué si brutalement sa femme, Coralie Kaufman, jeudi soir, rue St-Claude, après avoir été traduit devant le juge Miltenberger, a demandé la permission de retourner chez lui pour voir une dernière fois les restes de sa femme. La permission a été accordée par le juge qui a envoyé avec le prisonnier deux officiers de cour, Carrigan et Ringe.

Accompagné de ces deux officiers, Labatut est arrivé chez sa belle-mère où était exposé le corps de sa femme, et s'approchant du cercueil, il a donné un baiser à sa femme sur le front en disant "qu'il espérait qu'elle était au ciel maintenant." Après cela il est retourné à la prison de paroisse. Les officiers ont rapporté que Labatut, pendant toute cette scène, n'avait montré aucun signe de faiblesse ni même d'émotion.

Vente des Fair Grounds.

Le marshal des Etats-Unis a vendu les Fair Grounds hier à midi, en face de la Douane. Bien qu'il y eut beaucoup de monde, de curieux sans doute, une offre unique a été faite et cette offre a été acceptée.

Mr Geo. W. Nott a acheté ces terrains pour $30,000, dans l'intérêt des porteurs de bons, dont voici une liste nominale:

J. Fernandez, Robt. Mott, A. Chiapella, V. Maignan, Luther Holmes, Wm. Burbank, Mechanics and Traders' Insurance Co, Crescent Mutual do., New Orleans do., Teutonia do., Merchants' Mutual do., Factors and Traders' do., Germania do., N. O. City Railroad Co.

Les réclamations de ces détenteurs de bons s'élèvent à $81 500.

Un élévateur de grains.

Samedi matin, nombre de négociants intéressés dans le commerce de grains, se sont réunis dans le salon du maire pour conférer sur la question de construire un élévateur de grains, sur la Levée devant la rue Erato. L'élévateur proposé pourrait recevoir 100,000 boisseaux et cette capacité a semblé tout à fait insuffisante aux négociants. Ils disent que l'élévateur tomberait sous le contrôle d'une ou deux maisons et ne serait ainsi qu'un monopole.

D'autre part, il a été soutenu que l'extension du commerce de grains exigeait la construction d'un plus grand nombre d'élévateurs et que cette entreprise, bien que sur une échelle comparativement faible, procurerait un bénéfice au commerce.

Le maire a dit qu'en accordant des privilèges pour le terrain sur la levée le Conseil entendait ne pas en limiter le bénéfice à une seule maison.

L'affaire a été remise à une autre discussion.

Douane.

Les bureaux de la Douane, à ce port, seront fermés le 5 du courant à midi, jour du Mardi-Gras.

Cause de la mort.

Le verdict du jury convoqué par le Dr. de Ranoé à propos du meurtre de Coralie Kaufman, ne mentionne pas la blessure faite à la gorge de la malheureuse, et attribue sa mort au coup de poignard qui a pénétré dans la région de l'estomac et qui a causé une hémorragie intérieure. Auguste Labatut, qui a porté ce coup, est accusé d'avoir commis un meurtre volontaire.

Noyé.

Hier soir, sur les 9 heures et demie, deux hommes de couleur, l'un nommé Robert Thompson et l'autre inconnu, qui du steamboat Golden Crown, mouillé devant la rue Poydras, venaient à terre, sont tombés dans le fleuve accidentellement, la passerelle s'étant détachée en glissant du débarcadère. Thompson s'est sauvé en nageant; l'autre s'est noyé.

Condamnation.

Grand vol — Wm Van Beeks, convaincu d'avoir volé de l'argent et des bijoux appartenant à Martin Hammer, pour une valeur de $600, a été condamné à sept ans de travaux forcés au pénitencier de l'Etat.

Arrestation.

James Waite, le meurtrier de Wm. B. Carson, a été réadmis hier soir, à [illegible] heures et demie, devant la Cour Criminelle Supérieure.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du samedi, 2 mars 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt membres répondent à l'appel.

Mr Robertson, au nom du comité de finances, présente un rapport qui conclut à l'adoption du bill No 136 du Sénat, modifiant la loi 70 de 1877.

Mr Mitchell présente le rapport du comité du pénitentiaire. L'impression en est ordonnée.

Mr Sandiford, chairman du comité des pensions, rapporte tous les bills qui lui ont été soumis; il n'a pas pu obtenir une réunion des membres.—Les bills sont inscrits sur le calendrier.

—Mr Zacharie, au nom d'une majorité des membres du comité des élections, présente un rapport qui déclare que Mr George Wailes, et non Mr Samuel Wakefield, a été élu sénateur du quatorzième district.—MM. Dumont, Allain et Bryant présentent un rapport en faveur de Mr Wakefield.

Le même comité annonce qu'après audition des témoignages, il est arrivé à la conclusion que Mr I. D. Moore, n'ayant pas obtenu une majorité des voix, son concurrent, Mr Thomas A. Cage, est sénateur de Terrebonne.—Mr Grover ne partage pas l'opinion de la majorité de ses collègues. Le comité recommande que l'accusation portée contre Mr Cage relativement à la disposition de la somme destinée au maintien des écoles publiques de sa paroisse, soit l'objet d'une enquête.

Mr Stubbs, chairman du comité de l'enregistrement et des élections, recommande l'adoption, avec amendements, du bill No 265 de la Chambre, relatif à un enregistrement plus complet.

A la demande de Mr Robertson, le Sénat siège à huis clos.

Les portes sont rouvertes au bout d'une heure.

Le bill No 118 du Sénat, qui définit et punit le vagabondage, est appelé.

Mr Allain en propose le renvoi au comité.

Mr Young s'y oppose vivement, en se basant sur ce que l'homme de couleur en sera la victime. Il adresse d'amers reproches aux démocrates.

L'auteur, Mr Stubbs, regrette que Mr Young n'ait pas lu le bill attentivement avant de se servir du langage qu'il a fait entendre au Sénat. La loi actuelle est plus sévère que le projet, qui punit les paresseux, les ivrognes incorrigibles, les prostituées, donne aux autorités le pouvoir de délivrer la société des voleurs qui nous viennent de toutes les parties de l'Union et que les agents de police ont, jusqu'ici, arrêtés sans pouvoir les faire condamner. Mr Stubbs ajoute que le représentant de Concordia a eu tort de soulever la question de race et de proclamer que le bill est dirigé contre les travailleurs; il y aura, probablement, autant de blancs que d'hommes de couleur parmi les prisonniers.

Mr Burch dit que le bill autorise les recorders et les juges de paix de l'Etat à priver un citoyen américain de sa liberté, sans qu'il ait la faculté de se défendre.

Mr Young demande que la prise en considération soit remise à mardi prochain, à 1 heure; sa motion est rejetée par un vote de 17 contre 13.

Mr Allain propose le renvoi indéfini. Il se plaint de ce que les partisans du bill aient tenté d'en empêcher la discussion; il se plaint aussi des pouvoirs absolus dont y sont revêtus les recorders et les juges de paix.

Mr White répond que Mr Allain et ses amis politiques, dès la présentation du projet de loi, ont eu recours à des tactiques parlementaires pour en empêcher la prise en considération. Pourquoi les craintes qu'ils manifestent? Une loi adoptée en 1868, par une législature républicaine, est bien plus sévère que celle-ci, mais parce qu'aujourd'hui dans le seul but de se mieux conformer à la constitution, les conservateurs proposent un bill du genre de celui que tous les Etats de l'Union ont jugé nécessaire, certains sénateurs n'hésitent pas à formuler de graves accusations, à soulever la question de race, à crier à la persécution. Eh quoi! nous serait-il défendu, pour ne pas éveiller des susceptibilités et des soupçons injustifiables, mettre la société à l'abri des voleurs et des vauriens? Les clauses dont Mr Burch a parlé comme étant inconstitutionnelles ont été déclarées constitutionnelles par la cour suprême de la Louisiane, à l'époque où Mr Ludeling en était président, et par un tribunal supérieur—la cour suprême des Etats-Unis. Discutons, et s'il y a dans le bill des clauses qui ne devraient pas s'y trouver, nous les effacerons.

Mr Burch dit qu'il s'oppose au bill parce que des innocents et des hommes qui ne sont pas vagabonds pourraient être arrêtés et lésés. Les représentants de couleur ne désirent pas protéger le vagabondage, mais ils insistent sur des sauvegardes; ils demandent qu'un juge de paix et un recorder ne soient pas revêtus d'un pouvoir absolu.

Mr Stamps n'est pas opposé à une loi sur le vagabondage, mais la session est trop avancée; il faudrait que chacun eût le temps de réfléchir mûrement avant de se prononcer.

Mr Ogden, vu le grand nombre de bills à considérer, fait la motion d'ajourner la discussion à lundi, à deux heures et demie.

Mr Ellis la combat. Les adversaires du bill, dit-il, auront certainement recours aux mêmes moyens pour empêcher la prise en considération.

La motion de M Ogden prévaut par un vote de 19 contre 11.—Mr Ellis, qui a voté avec la majorité, demande que le Sénat revienne sur le vote; sa proposition est rejetée par un vote de 18 contre 12.

Le gouverneur annonce qu'il a signé les bills suivants du Sénat:

Le bill fixant les époques de sessions des cours de districts des paroisses du sixième district judiciaire;

Le bill qui alloue une certaine somme d'argent à Mr Julian H. Levy, d'Orléans;

Le bill modifiant la clause 677 des Revised Statutes, autorisant l'organisation de compagnies de pompiers et d'autres corporations;

Le bill qui modifie la clause 8 de la loi 44 de la session régulière de 1877;

La résolution relative au riz importé.

Mr Burch présente un bill—No 215—incorporant l'Eastern Louisiana Rail Road Company.

Une résolution de Mr Texada, demandant au Congrès d'augmenter l'allocation destinée à faire disparaître les obstacles à la navigation de la Rivière Rouge, est adoptée.

Le bill No 36 de la Chambre, qui autorise le jury de police de Calcasieu à prélever une taxe spéciale pour acquitter la dette flottante de la paroisse, est adopté.

Le bill No 415 de la Chambre, qui a trait aux juges de paix de la paroisse d'Orléans et à l'établissement de nouveaux districts, est renvoyé indéfiniment par un vote de 23 contre 5.

Le bill No. 87 de la Chambre, relatif à la cour criminelle supérieure de la Nile-Orléans, est adopté, avec un amendement qui fait un devoir au juge de siéger, continuellement, (le dimanche et les jours fériés exceptés) du 1er octobre d'une année au dernier jour de juillet de l'année suivante.

Le bill No. 116 du Sénat, relatif au transfert du siège du gouvernement, de la Nile-Orléans à Bâton-Rouge, est déposé sur le bureau.

Le bill No. 240 de la Chambre, qui autorise le jury de police de la paroisse Webster à prélever une taxe spéciale à l'effet d'acquitter sa dette flottante, est adopté.

Le bill No. 161 du Sénat, abrogeant la loi qui a trait à l'établissement de la compagnie des abattoirs est, sur la proposition de M. Robertson, soumis au comité judiciaire, avec prière de présenter un rapport le plus tôt possible.

Le bill No. 175 du Sénat, créant un bureau de santé à Shreveport, est adopté.—Sur la proposition de M. Burch, qui est aussi l'interprète des vœux des autres représentants d'Est-Bâton Rouge, le bill est modifié de manière à le rendre applicable à la ville de Bâton-Rouge.

Sur la motion de Mr Robertson, le bill No 170 du Sénat, augmentant l'efficacité du bureau de santé est déposé sur le bureau, sujet à appel.

Le bill No 453 de la Chambre, qui a trait aux "private markets"—marchés privés—de la Nouvelle-Orléans, est lu deux fois; le Sénat refuse de suspendre les règlements pour la troisième lecture.

Le bill No 208 du Sénat, autorisant l'achèvement d'un chemin public, de la station Boutté au Bayou des Allemands, dans la paroisse St. Charles, est appelé, mais le Sénat refuse de suspendre les règlements pour la troisième lecture.

Le bill No 195 de la Chambre, imposant une taxe sur les maisons de jeu, est, sur la proposition de Mr. Robertson, renvoyé à jeudi prochain.

Le bill No 209 du Sénat, ayant trait aux limites qui séparent la paroisse Pointe-Coupée de la paroisse Ouest Bâton Rouge, est renvoyé à lundi.

Le bill No 158 du Sénat, relatif à l'éducation publique, est modifié et adopté.

Le bill No 154 du Sénat, autorisant la consolidation des compagnies de chemins de fer qui intersectent des autres chemins de fer, est appelé et renvoyé à lundi.—Mr Boatner propose une modification additionnelle déclarant que l'autorisation est accordée seulement aux compagnies qui ont rempli les conditions de leurs chartes et achevé leurs chemins.

Le bill No 265 de la Chambre, pourvoyant à un enregistrement plus complet, des votants, et dont le comité du Sénat a recommandé l'adoption avec des amendements, est adopté.—Il ne s'applique qu'à l'élection de novembre prochain et permet au préposé en chef de se désigner un aide soixante jours avant l'élection, d'augmenter le nombre des commis dont la désignation est autorisée par la loi actuelle.

A cinq heures et demie, le Sénat s'ajourne à lundi, 4 du courant, à onze heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, 83 membres ayant répondu à l'appel nominal.

M. Drury, d'Ascension, présente une communication de W. P. Kellogg, qui a trait à un vote de sa personne, sur le bill relatif au Mechanics' Institute, lors qu'il était, ce qu'il prétendait être plutôt, le gouverneur de la Louisiane.

Après quelques débats, la communication est référée au comité judiciaire.

La résolution de M. Voorhies, pour placer le bill, qui change la représentation des districts sénatoriaux, des paroisses et des villes de l'Etat, [illegible]

[illegible] La question préalable ayant été ordonnée, M. [illegible], d'Est Féliciana, qui occupe le fauteuil de l'Orateur décide qu'il [illegible] attention aux motions [illegible].

Sur l'adoption de la résolution le vote est comme suit:

Oui—Soixante-et-un.

Non—Trente-quatre.

La résolution est adoptée et une motion de reprendre en considération est déposée sur le bureau.

[illegible] motion est faite par Mr Dinkgrave, de Madison, de renvoyer le bill pour être imprimé.

Déposé sur le bureau.

[illegible] Davidson, [illegible] il est appelé à l'ordre par Mr Lyons, d'Est Féliciana, qui occupe le fauteuil. Comme il refuse de s'asseoir, sur motion de Mr Young, de Claiborne, il est conduit devant la barre de la Chambre. Davidson fait alors une explication [illegible] déclarant qu'il était à l'ordre et qu'il n'avait pas l'intention de méconnaître l'autorité de l'orateur.

Mr Warmoth, de Plaquemines, avec cette assurance sans égale qui le caractérise, prend la parole pour défendre Davidson.

Il dit en substance que c'est l'orateur qui [illegible] Davidson [illegible] pas excusé le moins du monde et que M. Warmoth essaie de prouver que c'est l'orateur qui a manqué de respect à la Chambre et non pas Davidson qui a manqué de respect à l'orateur.

M. Warmoth répond qu'il ne recule devant aucune responsabilité et que telle est son opinion.

M. Lyons, occupant le fauteuil de l'orateur se déclare satisfait de l'explication de Mr Davidson et sur motion de M. Baak, d'Orléans, [illegible] autorisé à reprendre son siège.

Mr Voorhies ayant demandé l'adoption du bill, Mr Keating fait la motion d'ajourner à lundi prochain et appelle les oui et les non.

La Chambre refuse de s'ajourner par un strict vote de parti.

Mr Detiège, de St-Martin, couleur, demande que le bill soit référé à un comité.

L'Orateur décide que la question n'est pas à l'ordre.

Mr Keating appelle de la décision de l'Orateur et demande les oui et les non.

La décision de l'Orateur est maintenue.

Un membre radical fait la motion de lever la séance jusqu'à sept heures ce soir et demande les oui et les non avec le résultat suivant:

Oui—34.

Non—55.

D'autres motions dilatoires sont faites.

Un message du gouverneur est reçu annonçant qu'il a signé et approuvé l'acte No 211, émanant de la Chambre pour changer le terme de la cour du 16ème district judiciaire.

Les motions dilatoires continuent ainsi que les appels de la décision de l'Orateur.

La question préalable est enfin ordonnée par un vote de cinquante-deux oui contre deux non.

D'autres explications et d'autres motions dilatoires suivent.

Dix motions d'ajourner sont faites et rejetées.

Les démocrates expriment leur détermination d'arriver à un résultat dussent-ils siéger jusqu'à dimanche matin.

Sur motion de Mr Jonas, d'Orléans, la seconde section du bill est retranchée, ayant été considérée comme inutile.

Enfin, à neuf heures et demie du soir, le bill passe en seconde lecture et est renvoyé pour être grossoyé.

Une motion de reprendre en considération le vote par lequel le bill a été grossoyé est déposée sur le bureau.

Mr Aldige, d'Orléans, appelle le bill sur les allocations générales.

Les oui et les non sont demandés avec le résultat suivant:

Oui—58.

Non—26.

Le bill n'est pas pris en considération faute d'une majorité des deux tiers.

Une motion d'ajourner à lundi matin, à onze heures, est repoussée par un vote de cinquante-cinq contre quarante et un.

L'ordre du jour, le bill No. 334 de la Chambre, relatif au Buffet Register, est appelé, mais l'orateur ayant décidé que le bill n'a pas été appelé en temps voulu, il est renvoyé momentanément.

M. Hill, d'Orléans, appelle la résolution présentée par lui, à l'effet de former un comité de sept membres pour choisir les bills les plus importants qui seront placés sur la liste privilégiée.

Une motion d'ajourner est repoussée par un vote de quarante-six contre quarante-six.

La question préalable est ordonnée et la résolution est adoptée par un vote de cinquante-neuf contre trente-cinq.

Une motion de reprendre en considération est déposée sur le bureau.

L'Orateur annonce qu'il a désigné les membres dont les noms suivent pour faire partie de ce comité:

Messieurs Hill d'Orléans, Lyons, Leonard d'Orléans, Billieu, Taylor, Keating et Lewis.

M. Drew, de Rapides, présente une résolution, demandant au gouverneur d'accorder une session extraordinaire de la Législature; les membres de l'Assemblée Générale ne devant recevoir aucune compensation et les employés devant être payés à raison d'une piastre par jour.

Déposée sur le bureau.

A onze heures moins le quart, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à onze heures du matin, ayant siégé près de douze heures sans interruption.

PIE IX ET LA FRANCE.—Le *Français* rappelle que de tous les catholiques les Français sont ceux qui doivent peut-être le plus à sa mémoire.

"Depuis plusieurs siècles, il n'y avait peut-être pas eu sur le siège de Saint-Pierre un Pape qui aimât mieux notre chère et grande patrie. Il avait aimé la France alors qu'elle relevait son autorité; il l'aima davantage alors qu'il fut abandonné. Nul cœur en Europe ne souffrit plus de nos défaites que celui de Pie IX. Nulle voix ne s'éleva pour nous plus que celle-là. La France eût payé cher l'appui que le Saint-Siège aurait pu lui donner alors en engageant contre nous les catholiques allemands. Pie IX refusa le marché, et Dieu sait s'il n'a pas été persécuté par la Prusse depuis sept ans parce qu'il ne s'était pas tourné contre nous, comme il a été poursuivi depuis trente ans par le Piémont parce qu'il avait refusé de prendre parti contre l'Autriche? Catholiques, nous pourrons pleurer Pie IX, mais sans qu'aucune crainte vienne se mêler à notre deuil; les Papes meurent; l'Eglise vit. Français, nous ne pourrons que demander au Conclave d'élire un Pape qui soit, comme l'a été Pie IX, un serviteur désintéressé de l'Eglise, un défenseur intrépide de la vérité et de la justice."

On nous saura gré, dit le *Figaro*, de choisir au milieu des documents sans nombre qui se rattachent à la vie si longue et si remplie du Souverain Pontife, la lettre suivante qu'il écrivit au roi de Prusse au commencement de la guerre de 1870:

" Majesté,

" Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraîtra peut-être insolite de recevoir une lettre de moi; mais vicaire sur la terre du Dieu de paix, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les préparatifs de guerre et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. Ma médiation est celle d'un souverain qui, en sa qualité de roi, ne peut inspirer aucune jalousie en raison de l'exiguïté de son territoire, mais qui, pourtant, inspirera confiance, par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie.

" Que Dieu exauce mes vœux et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour Votre Majesté à laquelle je désire être uni par les liens de la même charité.

" PIUS P. P. IX.

" Du Vatican, le 22 juillet 1870.

" P. S.—J'ai écrit également à S. M. l'Empereur des Français."

—D'après la *Patrie*, le total des crédits que le gouvernement compte demander aux chambres pour les fêtes et réceptions qui seront données à l'occasion de l'Exposition universelle, s'élève à la somme de 2 millions.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Au maréchal MacMahon	600,000
A chacun des présidents des deux chambres, cent mille francs, soit	200,000
Aux divers ministères	1,200,000
Total égal	2,000,000

—Salvini compte Victor Hugo parmi ses admirateurs. Voici la lettre que le maître vient de lui adresser:

Monsieur,—Paris entier vous applaudit et admire. Je viens y joindre ma voix de poète et de citoyen. Vos interprétations de Shakespeare sont sublimes; votre création de la *Morte civile* est [illegible]. L'Italie est fière de vous, dont le génie est à la hauteur de la renommée; la France voudrait vous avoir pour fils; elle en serait si fière! Mais une plus grande nationalité vous unit, la patrie de l'art, qui est le monde; le véritable public d'un talent comme le vôtre est l'humanité. Apportez à la noble Italie les couronnes que nous vous avons décernées, emportez y nos vœux pour votre retour, apportez y notre admiration et notre enthousiasme.

Un grand et fraternel serrement de main.

VICTOR HUGO.

—Les journaux du Puy-de-Dôme parlent d'un événement [illegible].

Il y a quelque temps, Mme M..., appartenant à la meilleure société, a été arrêtée sous l'inculpation de faux et d'usage de faux.

Son mari, lieutenant-colonel du 92e régiment de l'armée territoriale de Riom, [illegible] cette nouvelle, [illegible] s'est fait sauter la cervelle, pour ne pas survivre au déshonneur de sa [illegible].

La *Gazette d'Auvergne* dit que ces faits lui étaient connus, mais qu'ils ne lui ont pas permis d'espérer que [illegible] donné suite à la résolution qu'il avait manifestée de se tuer.

[illegible] M. Crispi a [illegible] la proposition que lui fit M. Gambetta de rompre les bonnes relations avec l'Allemagne. Je puis vous assurer que M. Gambetta a demandé au ministre italien si la rétrocession de Nice et de la Savoie, faite de bon gré par la France à l'Italie, n'aurait pas suffi à rendre l'Italie alliée de la France. M. Crispi a répondu textuellement: "Nous nous annexerons ces deux provinces quand nous voudrons; ce n'est qu'une question de temps. Où peut, du reste, nous conduire une alliance avec vous? Espérerez-vous de conserver votre prestige dans votre pays quand vous aurez payé notre alliance avec plus de trois départements français? Mais, pour couper court à tout, je n'ai pas besoin de vous dire que nous arriverons avec plus de sûreté contre vous qu'avec vous."

C'est dans ce voyage politique que M. Gambetta est allé faire à Rome?

CHEMINS DE FER SOUS PARIS.—On sait que l'administration de la ville de Paris, d'après le vœu du Conseil général, a fait étudier un [illegible] de fer sous Paris, reliant les cinq grandes voies ferrées qui rayonnent vers la province.

Le projet de ce tracé, approuvé par le conseil général des ponts et chaussées, et adopté par le ministre des travaux publics, a, pour conclusion, la création de trois grandes lignes aboutissant en sous-sol dans le jardin du Palais-Royal.

Une subvention de 105 millions devra être fournie par l'Etat, le département et la ville de Paris.

La gare centrale, construite à 7 mètres en-dessous du sol, serait située dans le jardin du Palais-Royal, près de l'angle des galeries Montpensier et d'Orléans.

De cette gare partiraient:

1° Une ligne se dirigeant vers la Bourse, l'Opéra, la gare Saint-Lazare et la station des Batignolles, où elle correspondrait avec toutes les lignes de l'Ouest, de la banlieue et de ceinture:

2° Une ligne se dirigeant vers les Halles avec gare devant Saint-Eustache, puis suivant la rue Turbigo, le boulevard de Sébastopol (avec gare à la [illegible] boulevard St-Denis), et le boulevard de Strasbourg jusqu'à la gare de l'Est. De cette station, une courbe conduirait à la place Roubaix, où aboutirait à la gare du Nord.

Un embranchement se détachant de la station du boulevard de Sébastopol gagnerait la gare de Lyon et celle de Vincennes.

[illegible] Hôpital.

3° Une ligne passant sous la place du Carrousel, puis sous la Seine, arriverait à la place Saint-Germain-des-Prés; elle suivrait la rue de Rennes, avec station à la gare Montparnasse, gagnerait le chemin de fer de Sceaux, et aboutirait à la gare de Gentilly, pour se relier au chemin de ceinture.

Outre ces trois principales lignes, il y aurait, sur la rive gauche, une ligne allant de la gare d'Orléans à l'entrepôt des vins, quai Saint-Bernard, [illegible] rue Monge, touchant à la [illegible] Saint Germain des Prés, et aboutissant tout près du quai d'Orsay, à Grenelle.

DANGEREUSES BRIMADES.—Il paraît que le système des brimades ou vexations envers les nouveaux élèves est encore en vigueur aux Etats Unis, si nous en jugeons par ce qui vient de se passer au collège de Princeton (New Jersey).

Il y a environ une semaine, deux élèves de la classe de 1880, Atterbury et Carter, sont entrés dans la chambre d'un nouveau, nommé Lane, et après l'avoir déshabillé lui ont coupé les cheveux et l'ont soumis à des *brimades* que ses camarades de la classe de 1881 (des nouveaux) ont considéré comme une insulte générale exigeant une vengeance éclatante. Huit d'entre eux, choisis parmi les plus forts, et appartenant presque tous à une société secrète formée dans le collège, ont été désignés pour donner satisfaction à l'honneur outragé des nouveaux dans la personne d'un de leur camarade.

Les Ku-Klux, comme ils s'intitulaient, après s'être couvert le visage et armés de revolvers, de cordes, etc., se sont introduits lundi soir dans la chambre d'Atterbury.

Vers onze heures, celui-ci rentre avec Carter, et aussitôt on les saisit et après leur avoir infligé les brimades ordinaires on veut leur faire signer une lettre d'excuse envers la classe des nouveaux. Ils s'y refusent énergiquement, alors ils sont bâillonnés, ficelés et on leur rase la tête en leur laissant seulement une mèche de cheveux sur le sommet, puis on leur verse de la colle sur le crâne, et ils sont abandonnés dans un état pitoyable.

Un de leurs amis les a délivrés bientôt; après, ils se sont alors élancés à la poursuite des Ku-Klux, et ont tiré sur eux à coups de revolver; les nouveaux ont riposté, et Atterbury a reçu une balle dans l'aine. On espère le sauver.

Tout le collège est sens dessus dessous, on ne connaît pas encore les élèves qui se sont déguisés en Ku Klux, on les renverra probablement, quoique les torts soient partagés et que les anciens aient tiré les premiers; ils disent que leurs revolvers n'étaient pas chargés à balle, mais personne ne les croit.

—Hier matin, devait avoir lieu un duel entre M. Rochefort et M. Becker, directeur du journal le *Précurseur de Genève*.

Mais au moment où le combat allait commencer, M. Becker a refusé d'accepter la lutte dans les conditions réglées par les témoins.

—Voici d'intéressants détails sur l'assassinat dont M. le général Trépoff a été l'objet à Saint Pétersbourg:

"Tous les jours il reçoit en audience publique de nombreux pétitionnaires; avant-hier matin, il était occupé à prendre un placet des mains d'une femme, lorsque celle-ci tira sur lui deux coups de revolver. L'état du général est grave; les balles n'ont pas encore pu être extraites. Le czar et le prince Gortschakoff sont venus rendre visite au blessé.

"Une grande agitation règne dans la ville; on croit que l'attentat a eu lieu à l'instigation du parti révolutionnaire. La coupable refuse de fournir à la justice la moindre explication."

—L'autre soir on remarquait beaucoup à l'Opéra une spectatrice au teint bronzé fort élégamment habillée et entourée de plusieurs personnes non moins teintées en noir qu'elle. C'était la princesse Célina, fille de feu l'empereur haïtien Soulouque, et sa famille.

La race nègre compte à Paris des représentants qui y font très fastueuse et très brillante figure. Les boulevards qui avoisinent l'Arc-de-Triomphe ont plusieurs beaux hôtels occupés par des familles au teint bronzé, mais à la poche excessivement dorée. On mène là-dedans l'existence la plus opulente; on s'habille à outrance, on donne des dîners magnifiques et l'on chante des airs à la mode avec délices. C'est un milieu très vivant, très cordial, et qui prouve que la race brune est loin d'être aussi inférieure qu'on a pu longtemps le croire.

—Les principaux membres de la colonie hellénique de Paris sont allés remercier le journal la *République française* d'un article qu'il a publié en faveur de la Grèce. On leur a répondu que l'article était dû à l'inspiration de M. Gambetta. On ajoute que la *République française* a reçu plusieurs télégrammes de remerciements d'Athènes et de Corfou.

—Les latins désignaient par un même mot: *Vates*, les poètes et les augures. Voici ce qu'écrivait à la *Gazette d'Augsbourg*, dont il était le correspondant à Paris, le célèbre poète allemand Henri Heine. La lettre est datée du 4 novembre 1840. On la croirait écrite d'hier:

La cupidité l'emporte toujours sur la loyauté, quand le moment critique vient, où il y a un grand butin à partager. Cela arrivera lors de la chute de l'Empire ottoman, dont la lente agonie est la chose la plus effrayante. Les vautours couronnés voltigent autour du mourant, pour se disputer plus tard les lambeaux du cadavre. A qui appartiendra la proie la plus précieuse? A la Russie, ou à l'Angleterre, ou à l'Autriche?

La France n'aura pour sa part que le dégoût de ce spectacle.

On appelle cela la question d'Orient.

—Un bourgeois vient trouver un membre du comité des ambulances d'Orient.

—Monsieur, lui dit-il, vous organisez une grande représentation pour la caisse des secours?

—Oui; que désirez-vous?

—Je viens m'inscrire pour un secours.

—En quelle qualité? Vous n'êtes pas une victime des événements d'Orient.

—Si fait!... J'ai acheté autrefois de la rente turque; je n'ai pas été payé et ce manque de procédé m'a sérieusement blessé.

SERVICE POSTAL ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.—L'administration des postes fait publier l'avis suivant:

Les expéditions d'Angleterre des malles à destination des Etats-Unis auront lieu régulièrement, en 1878, trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le dimanche (départ de Queenstown) au moyen des paquebots des compagnies Cunard, Inman et White Star Line.

Pour profiter des départs indiqués ci-dessus, les correspondances à destination des Etats-Unis devront être expédiées de Paris, au plus tard, le matin même (mardi, jeudi et samedi) sur le train-poste partant de la gare du Nord à 7 h. 35 m. du matin.

Les correspondances destinées par les envoyeurs à être réexpédiées d'Angleterre sur New York au moyen d'autres services que ceux désignés plus haut, devront préalablement porter explicitement l'indication du steamer à employer sur leur transmission et du port britannique d'embarquement.

Quant aux expéditions sur les Etats-Unis par la voie du Havre, elles continuent à être effectuées, chaque semaine (le samedi), au moyen des paquebots-poste français et des steamers hambourgeois.

LA COMTESSE DUCHATEL.—D'après le rapport du capitaine Dupont, commandant la Comtesse-Duchatel, il résulte que ce navire parti de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans est sorti de la Gironde le 21 janvier, et a été obligé par une tourmente de relâcher à Rochefort où il a dû rester quelques jours pour réparer son matériel et vérifier son arrimage, après quoi il devait reprendre la mer pour continuer son voyage.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES D'ORIENT.

LA FLOTTE ANGLAISE.

Londres, 2 mars—Une dépêche, envoyée de Constantinople à l'agence Reuter, dit que la flotte anglaise se retirera probablement de Touzla à Ismid.

La santé du comte [illegible] est grandement améliorée.

INFLUENCE DE L'ALLEMAGNE SUR L'AUTRICHE.

Le Standard publie une dépêche envoyée de Berlin annonçant que l'Autriche sur les représentations confidentielles de l'Allemagne a abandonné l'idée de faire la guerre, mais qu'elle occupera la Bosnie et l'Herzégovine, si la Russie persiste dans ses prétentions.

Le même journal apprend de Vienne que le comte Andrassy a informé les présidents des délégations qu'un vote de crédit est absolument nécessaire. Il a ajouté que le gouvernement serait satisfait s'il était adopté à une faible majorité.

Le Standard reçoit une dépêche de Pesth disant que la délégation hongroise a résolu de ne pas voter le crédit, s'il doit être consacré à une occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. La délégation désire avoir une explication complète des intentions du gouvernement.

Dans la réunion préliminaire de la délégation autrichienne, la discussion a duré plusieurs heures. Quelques membres seulement se sont déclarés contre le vote de l'emprunt. Une fraction était prête à voter l'argent sans conditions, tandis que l'autre voulait seulement le faire à condition qu'il ne serait pas employé à favoriser quelque plan d'annexion.

Une dépêche de Bucharest reçue à Paris affirme que l'Autriche concentre des troupes à Hermanstadt, Transylvanie.

ORDRE SIGNIFICATIF.

Londres, 2—Le Times publie la dépêche suivante datée de Gallipoli, le 28 février: Un télégramme du ministre de la guerre de Turquie ordonne au gouverneur des Dardanelles d'empêcher aucun autre bâtiment de guerre Anglais, Français ou Autrichien d'entrer dans la mer de Marmara.

LE TRAITÉ DE PAIX.

Londres, 2—Le Times publie une dépêche datée de Pera, le 28 février, et où il est dit que la Porte est parfaitement préparée à signer le traité de paix, à l'exception de la clause relative aux cuirassés, sur laquelle la Russie n'insistera probablement pas; c'est pour cela qu'on s'attendait à ce que le traité fut signé samedi.

L'OPINION A ST. PÉTERSBOURG.

Londres, 2—Le correspondant du Times à St. Pétersbourg répète qu'il a des raisons de croire que la Russie est disposée à accepter un arrangement amiable sur la question des Détroits, mais que l'irritation causée par le projet prêté à l'Angleterre de former une alliance offensive avec l'Autriche, ne fait qu'augmenter.

LA CONFÉRENCE.

Le Times publie la dépêche suivante reçue de Vienne:

Les négociations relatives à la conférence avancent lentement, mais la résolution de l'Autriche d'en amener la réunion, n'est pas douteuse, et elle se réunira probablement, malgré l'apathie que témoignent en ce moment les Puissances à ce sujet.

INSURRECTION EN THESSALIE.

Athènes, 2—Les habitants du Mont Olympe se sont soulevés et ont proclamé leur réunion à la Grèce. 500 volontaires sont partis de Grèce pour les rejoindre.

NOMINATIONS D'OFFICIERS.

Londres, 2—Le lieutenant-général Patrick L. Macdougal K. C. M. G., chef du département des dépêches au bureau de la guerre, prendra en mai le commandement de toutes les forces du Canada. On dit qu'en cas de guerre, le général Macdougal sera autorisé à lever 10,000 hommes au Canada pour servir en Europe.

Le vice-amiral sir Edward A. Inglefield C. B. F. R. S. prendra en mai le commandement de la flotte de l'Amérique du Nord et des Antilles. Tous les officiers en congé ont reçu hier l'ordre de se tenir prêts à rejoindre leurs régiments et leur département dès le reçu d'un avis télégraphique.

Le Times dit ce matin dans son principal article que la nouvelle donnée hier soir au Parlement sera bien accueillie, pourvu qu'elle ranime quelque espérance de voir s'arranger pacifiquement la question d'Orient.

CONSPIRATION EN SERVIE.

Londres, 2—Le correspondant du Times à Belgrade télégraphie que quarante et un citoyens respectables ont été emprisonnés à Semendria et un certain nombre à Paratchin et à Jagodina. Ils sont accusés de conspiration pour assassiner le prince Milan à son retour chez lui.

L'OPINION A CONSTANTINOPLE.

Londres, 2—Une dépêche datée de Constantinople, le mercredi, par voie de Syra, dit qu'il règne une grande méfiance au sujet des desseins de la Russie sur le Bosphore. Ils peuvent occuper les forts de Chekmedjé à tout moment. Il s'opère encore des mouvements dont l'objet n'est pas apparent.

La position de la flotte anglaise à Touzla est regardée comme critique par suite de la faible distance qu'auraient à parcourir des bateaux torpilles partant de Tchekmedje ou de San Stefano.

On soupçonne fortement les Russes d'expédier petit à petit des bateaux torpilles de Theodoropol et des torpilles mobiles dans la mer de Marmara.

Les Turcs [illegible] Charket, Roderto, Ergli, Silivri et Tchekmedj, tous points admirablement appropriés à servir de base d'opérations pour des torpilles, s'ils désiraient menacer notre flotte. On prend des précautions la nuit pour garder les vaisseaux contre une surprise.

LES RUSSES ENTRERONT A CONSTANTINOPLE.

Vienne, 2—La Correspondance Politique publie une dépêche de Constantinople ainsi conçue:

Des renseignements venus de bonne source et en plusieurs endroits s'accordent à représenter l'entrée d'une partie de l'armée russe à Constantinople comme un fait auquel il faut s'attendre sous peu, indépendamment de la signature de la paix, au cas de délais qu'elle rencontre.

Le même journal publie une communication semi officielle de St-Pétersbourg où l'on désapprouve la demande d'un crédit de six millions de florins que fait le comte Andrassy. Il y est dit: "Quoique ces fonds ne soient pas destinés à des armements dirigés contre la Russie, ce crédit met l'Autriche, en apparence, sur le même pied que l'Angleterre."

La Russie ne s'oppose certainement pas à ce que l'Autriche occupe la Bosnie et l'Herzégovine. L'Autriche objecte à la complète autonomie de toute la Bulgarie réunie en une seule province, et à son occupation par les Russes pendant deux ans. La Russie combat le partage de la Bulgarie en deux provinces et cite comme exemple l'inutilité de la stipulation qui séparait la Moldavie et la Valachie.

Une occupation temporaire est absolument nécessaire pour maintenir la tranquillité, pour empêcher les excès des Bulgares. Mais on peut prendre des mesures de contrôle et de suspension pour empêcher que l'occupation ne dégénère en conquête ou en quelque chose de semblable.

LA SERVIE TIENT BON.

Belgrade, 2—Un conseil de cabinet extraordinaire a eu lieu aujourd'hui sous la présidence du prince Milan. Toutes les autorités militaires y assistaient. Il a été résolu dit-on qu'on n'abandonnerait aucun des territoires que la Servie a conquis dans la nouvelle Bulgarie.

Le gros de l'armée restera pour le moment sur le pied de guerre, en organisant les réserves d'artillerie. Le prince Milan retournera au quartier général à Nish. On espère cependant que la Russie cèdera aux vœux des Serbes.

ARMEMENTS.

St-Pétersbourg, 2—Le czar a appelé sous les drapeaux quatre divisions de réserve avec l'artillerie.

PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS.

Londres, 2—L'agence Reuter reçoit de Constantinople, à la date de samedi soir une dépêche qui dit que les Russes ont fait des concessions plus sérieuses au sujet des limites de la Bulgarie.

Ce point est réglé. La question d'une indemnité de guerre a été discutée aujourd'hui. Pour en faciliter le paiement la Russie a abandonné ses prétentions sur la flotte turque. La signature de la paix est très proche.

ITALIE.

LE PAPE S'ISOLE.

Londres, 2—Le Times donne une dépêche spéciale de Rome. On dit que le pape a l'intention de licencier ses gendarmes pontificaux et ses gardes Suisses.

Il restera probablement surtout à Castel Gandolfo, village situé à 14 milles de Rome, au Sud-est, pour se tenir loin du gouvernement italien.

La nouvelle de la nomination du cardinal Simeoni comme secrétaire d'Etat pontifical, est prématurée.

POURQUOI LE PAPE N'A PAS ÉTÉ COURONNÉ PUBLIQUEMENT.

Rome, 2—Le gouvernement italien croit positivement que la raison qui a fait couronner secrètement au Vatican le pape au lieu du couronnement public a été l'impossibilité où était le gouvernement d'empêcher des manifestations irrespectueuses et hostiles.

ENVOI DE L'ORDRE DE LA JARRETIÈRE AU ROI D'ITALIE.

Rome, 2—Le duc d'Abercorn a conféré aujourd'hui au roi Humbert l'ordre de la Jarretière et lui a présenté une lettre de la reine Victoria. On a échangé dans cette circonstance les plus vives cordialités.

FRANCE.

DUEL ENTRE DÉPUTÉS.

Paris, 2—A la suite des récriminations qui ont eu lieu, vendredi, à la Chambre des Députés, au sujet de la vérification d'une élection, Paul de Cassagnac et M. Thomson, de la gauche, se sont battus en duel, aujourd'hui, à St-Germain. L'épée de Cassagnac a percé la gorge de M. Thomson. On espère que la blessure ne sera pas mortelle.

SOUMISSION DES INSURGÉS CUBAINS.

Havane, 2—Les troupes insurgées de Remedios, commandées par Cecilio, se soumettront le 5 de ce mois. Les chefs insurgés Jélonez et Sanchez avec 600 hommes, 71 femmes et 30 enfants se sont rendus dans le voisinage de la Trocha. On dit que le nombre des insurgés qui ont rendu leurs armes à Puerto Principe est de 600 outre 400 membres de leurs familles.

WASHINGTON.

MORT D'UN ANCIEN SÉNATEUR.

Washington, 2—On annonce la mort de l'ex-sénateur Ben Wade, décédé ce matin à Jefferson, Ohio.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le comité du Pacifique R. R. a décidé aujourd'hui à la majorité, de recommander le passage du bill du Texas-Pacifique dans les mêmes termes qu'avait fait le sous-comité la semaine dernière.

Le comité des voies et moyens est tombé d'accord aujourd'hui sur la clause du bill des tarifs relative aux tabacs.

Le comité des chemins de fer à la Chambre a voté ce matin sur les bills du Texas et Pacifique R. R. 7 ont été en faveur et 6 contre. M. Cob du Missouri, a cependant réservé son droit de combattre la loi à la Chambre, quoiqu'il ait voté avec la majorité du comité, pour que la question soit portée devant la Chambre.

LE TARIF DU TABAC.

Les cigares et les cigarettes faites en partie ou en totalité de papier, ou n'importe quelle substance [illegible] tabac, et les Cheroots de toutes espèces, 2 dollars 50 cents par livre. Le tabac en feuille, non manufacturé, dépouillé de ses fibres, 35 cents par livre. Les fibres de tabac 15 cents par livre.

Le comité des affaires militaires de la Chambre a entendu aujourd'hui le témoignage du lieutenant Turner, du Fort Clark, sur le Rio Grande, à propos des attaques faites sur la frontière mexicaine.

Les déclarations ont quelque peu différé de celles du sénateur Baillie et du colonel Shafter. Le lieutenant Turner a dit que les razzias opérées sur le sol américain étaient l'œuvre des Indiens seulement; que les citoyens mexicains n'avaient rien à faire dans ces déprédations sur la frontière.

Il a cité plusieurs exemples de razzias faites par des Américains sur le sol mexicain.

Il a dit que pendant la dernière absence du colonel Shafter pour donner son témoignage devant le comité d'enquête, un éclaireur américain avait passé sur le sol mexicain, tué un homme et apporté son cadavre au Texas pour s'assurer de la récompense de 50 piastres offerte par les autorités locales de la ville sur la rive texienne du Rio Grande.

LES MALLES DU SUD.

Les soumissions ont commencé aujourd'hui pour le contrat des malles du Sud-Ouest. Les adjudications auront lieu lundi.

Les offres les plus basses sont sur la ligne allant de Morgan City à la Nouvelle-Ibérie, James B. Price.

De la Nile Orléans à Shreveport, Z. P. Brett.

De la Nile Orléans à Vicksburg, John Leathers.

De la Nile Orléans à [illegible], G. T. Brett.

De la Nile Orléans à St. Francisville, Brett.

De la Nile Orléans à Covington, Brott.

De la Nile Orléans à Port Eads, Jas B. Price.

De Galveston à Morgan City, J. J. Hall 44,460, Chas. Morgan demande $58,000.

De Galveston à Indianola, Hall 11,900. Morgan 38,600.

Bulletin météorologique.

Washington, 2—Dans les Etats à l'est du Golfe, hausse barométrique suivie d'une baisse, fort vent du sud tournant à l'ouest ou au nord-ouest, temps chaud, couvert et pluvieux, suivi d'un temps plus froid et partiellement couvert.

Dans les Etats à l'ouest du Golfe, hausse barométrique, vents frais de l'ouest et du nord-ouest, temps plus frais et généralement clair.

On continuera les signaux de précaution sur la côte de l'Atlantique du cap May au cap Lookout; on a ordonné pour Savannah, Tybee, jusqu'à Boston et à l'île Thatchers.

PROCÈS INTÉRESSANT.

Alexandria, Virginie, 2—Le procès de G. W. Custer Lee, contre Frederick Kauffman et autres, pour rentrer en possession d'Arlington, acheté au gouvernement quand la propriété fut vendue pour taxes, a commencé aujourd'hui devant la Cour de District des Etats Unis. F. L. Smith a parlé au nom du général Lee, et l'attorney de district Lewis au nom du gouvernement. On s'est ajourné à lundi.

REX.

Vicksburg, 2—Le steamer R. E. Lee est passé devant Vicksburg ce soir ayant à son bord Rex et sa suite.

JOURNALISTE CRAVACHÉ.

Pottsville, 2—Ce soir, Sol. Porter, 1er éditeur de l'Evening Chronicle a été cravaché par T. B. Fielders, éditeur du journal des Mineurs.

BULLETIN MARITIME.

New York, 2—Arrivés: le [illegible], l'Agra; arrivés à destination, le W. H. Harkness et le Haversham.

New York, 2—Arrivé, le Virginia. Arrivé à destination, le City Paris, les steamers Juniata, Philadelphia, City of Macon, New York.

PASSES.

Port Eads, 2, 6 h. P. M.—Vent du sud-ouest.—Temps brumeux. Arrivé, le steamer Knickerbocker, capitaine Kemble, à 10 h. 30 du matin, de New York, consigné à Moulton. Pas de départs.

Passe du Sud Ouest, 2, 6 p. m.—Vent sud sud ouest, ni arrivée ni départ.

Marchés européens.

Paris, 2, 4:30.—Rentes 108f. 65c.

Paris, 2—Midi—Rentes 108f 35c.

ETAT DES BANQUES.

New York, 2, au soir—Voici l'état des banques:

Ont diminué,	les Legal Tenders de	$975,000
"	Réserves	135,000
Ont augmenté:	les emprunts de	$2,750,000
"	espèces	1,600,000
"	dépôts	2,000,000

Les banques ont environ 12,000,000 de plus que la réserve exigée par la loi.

Bourse de New York.

New York, 2 au soir.—A la clôture les valeurs sont fermes.

La sous Trésorerie a une balance en or de $106,978,186 61, en papier $34,307,954 75.

Le sous-trésorier a payé sur les intérêts $1,119,000, pour des Bons $50,000. Recettes de la douane $212,000.

New York, 2—L'or a ouvert à 101⅝.

New York, 2—L'or est offert à 101⅝ et demandé à 101⅝. Les consolidés [illegible] sont offerts à 95⅝ et demandés à 95¾.

New York, 2—A la clôture, l'argent est facile à 3; le sterling ferme à 483¼. For se maintient à 101⅝ à 101¾, les gouvernements sont fermes. Les nouveaux 5 font 105.

Marché Américain.

New York, 2.—A la clôture, le coton se maintient, Uplands 10 5/16, Orléans 11 1/16. Ventes 980 balles. Recettes nettes consolidées 9663. Exportation en Grande Bretagne 33 368, en France 337, sur le continent 15 946.

New York, 2—Le coton se maintient. Ventes 1366. Uplands 10 15/16 Orléans 11 1/16. Les ventes à terme ont ouvert avec plus de fermeté. Mars 10 93 à 96, Avril 10 97 à 10 99, Mai 11 09 à 11 12, Juin 11 21 à 11 23, Juillet 11 28 à 11 30, Août 11 34 à 11 37.

New York, 2 au soir—Coton—recettes nettes 375, brutes 965. Les ventes à termes se maintiennent simplement à la clôture. ventes du jour, 39,000 balles; mars 10.97, avril 10.98 à 10.97, mai 11.08, juin 11.18 à 11.17, juillet 11.28 à 11.24, août 11.28 à 11.30, septembre 11.11 à 11.13, octobre 10.96 à 10.90, novembre 10.88 à 10.90, décembre 10.89 à 10.88.

FLEUVE ET RIVIÈRES.

Memphis, 2 mars.—Le fleuve a monté de 5 pouces et reste à 28 pieds 6 pouces. Ce matin de bonne heure nous avons eu une forte pluie et un orage; maximum du thermomètre 68.

Vicksburg, 2 mars.—Temps clair; thermomètre 68; le fleuve a monté de 5 pouces. Montant: [illegible], à 10 A. M. Church à 1 A. M. Susie Silver à 5 heures P. M. Pargoud à midi. Descendant: Thompson Dean à midi. Yazoo Valley à 9 A. M. Fair Play à 1 heure P. M.

Cincinnati, 2—La rivière a 28 pieds 9 pouces et baisse. Parti le Golden Rule pour N. Orléans. Temps couvert et doux.

Pittsburg, 2—La rivière a 6 pieds 9 pouces et reste stationnaire. Temps pluvieux.

Caire, 2—Le fleuve a 38 pieds 8 pouces et baisse. Temps pluvieux et doux.

Evansville, 2—Temps pluvieux et doux. La rivière monte.

St-Louis, 2—Parti, le Centennial pour la N.-Orléans. Le fleuve baisse, temps couvert.

Shreveport, 2—Arrivé, le Marie Louise de la N.-Orléans. Parti le Marie Louise pour la N.-Orléans. Temps clair et frais, la rivière a monté de 3 pouces.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 2 mars 1878.

Comptoir d'Echange (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
2 Mars	$1,[illegible]	$272,670 79
Même temps la semaine dern.	$1,460,677 59	$112,[illegible]
Total la semaine dernière	11,388,544 91	981,[illegible] 07
Total la semaine précédente	10,158,930 25	987,107 98

Nous devons à l'obligeance de M. I. N. Maynard, directeur du New Orleans Clearing House, le rapport suivant sur l'état des banques associées, à la clôture des affaires du vendredi, 1er mars 1878:

Ressources.

Espèces (moyenne)	$[illegible]
Legal Tender des Etats Unis et non des billets de banque (moyenne)	2,886,141 79
Autres encaisses (moyenne)	[illegible]
Change à vue sur New York (moyenne)	3,616,164 60
Change étranger (moyenne)	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers éloignés (moyenne)	139,278 71
Prêts et escomptes (moyenne)	11,161,944 73
Autres actifs comptants (moyenne)	2,719,010 45
	$[illegible] 97

Passif:

Circulation	$[illegible]
Dépôts, moyenne nette après les échanges	12,979,[illegible]
Dû à des banques et banquiers éloignés (moyenne)	518,088 49
Autres billets de banques et banquiers	778,526 79
Autres passifs comptants	[illegible]
	$[illegible]

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation.	Diminution.
Espèces		$[illegible]
Legal tender	pas de changement	
Prêts		[illegible]
Dépôts	45,600	

Les banques et le Stock Exchange seront fermés, lundi, 4 mars, et le mardi-gras, 5 mars, jours fériés. Les billets et les lettres de change échéant ces jours là ont, de par la loi de 1878, un jour de grâce de plus et peuvent n'être payés que mercredi, 6 mars.

Le Cotton Exchange sera fermé, mardi, à midi.

Les craintes qu'avaient fait naître les dernières faillites se sont presque évanouies.

Le marché monétaire est languissant et facile. Les billets de commerce et les prêts reposant sur des garanties collatérales n'ont pas varié.

Les consolidés de l'Etat ont encore été cotés à 68½ à 69¾, les bons à prime à 35½ à 37, les bons consolidés de la ville à 39 à 39½.

Les coupons (de la ville) à moitié payés ont été cotés à 37¼ à —, le scrip de la ville à 25½ à 26¾, celui de 1874, à 40½ à 42½, celui de 1875, à 29¾ à —, celui de 1876; les mandats de la police à 26¾ à —.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à — à 8 pour cent par an, les Nos 1, à 9 à 10, les Nos 2, à 12 à —; les prêts reposant sur des garanties collatérales, à 7 à 8; le papier hypothécaire No 1, à 8½ à 10, et le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 102 à 102⅛ contre 101⅞ à New York, et fermé au taux d'ouverture sur les deux places, après avoir touché 101⅝ à New York. On a vendu, en tout $67,000, dont $5000 à 102, $4000 à 102⅛, $5000 et $10,000 à 112⅛, $3000 à 102⅛.

Les opérations de sterling embrassent 30 000 livres, dont 7,000 connaissements à 4 489, 6,100 de à 485 1/2 à 483, 7,000 de à 489 à 489 1/2.

Dans les francs, les seules ventes annoncées sont: 50,000 et 85,000, au change de commerce, à 5, 15 5/8.

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 488 à 489 1/2 le connaissement et le clear No 1, — à 491 les traites des banques, — à 492 1/2 le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 5, 15 5/8 à 5, 15 les traites de commerce.

Les ventes (annoncées) de change à vue, sur New York, comprennent $50,000, à 1/8 pour cent d'escompte.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New York au pair. Le change de commerce, à vue, a été coté à 3/16 à 1/8 pour cent d'escompte contre 1/8 par.

Ventes du N. O. Stock Exchange.

2 mars 1878.

1er appel, 10 A. M.

$10,000	Premium Bonds	37—
600	Half Paid City Coupons	37¼

Entre le 1er et le 2d appel.

$5,000	State Consols	68¾

2nd appel à 12 p. m.

$5,000	State Consols	68¾

Entre le 2d et 3me appel.

40 act	Factors & Traders Ins Co	$105
$18,000	State Consols	[illegible]
20,000	do	[illegible]
10,000	Premium Bonds	35¾
20,000	do	37¼

3me appel 2 P. M.

10 actions	Peoples' Bank	$42 —
$14,000	Premium Bonds	37—

Après le 3me appel.

$35,000	State Consols	68¾

OR AMÉRICAIN ET ÉTRANGER.

Greenbacks	100¼ @	100⅜
Argent américain, nouvelle émission	[illegible]	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]	[illegible]
Pièces de 5 francs, valeur en or	[illegible]	[illegible]
Pièces de 20 francs, valeur en or	[illegible]	[illegible]
Souverains	[illegible]	[illegible]
Pièces de 10 thalers	[illegible]	[illegible]
Doublons espagnols	[illegible]	[illegible]
Doublons patriotes	[illegible]	[illegible]
Doublons mexicains	[illegible]	[illegible]
Pièces de 20 pesos mexicains	[illegible]	[illegible]
Or de l'Amérique du Sud	[illegible]	[illegible]
20 marcs prussiens	[illegible]	[illegible]
Or de la Californie	[illegible]	[illegible]
Or américain, poids léger	[illegible]	[illegible]
Or américain mutilé	[illegible]	[illegible]

NOTE—Le tableau suivant est le relevé hebdomadaire des cotes du New Orleans Stock Exchange.—3 P. M.

ACTIONS ET BONDS.

Banques.	Valeur au pair.	Offre.	Demande.
Canal & Banking Co.	100	88½	—
Citizens	100	75	77
Orleans Savings Bank	[illegible]	—	[illegible]
Germania National	100	120	115
Hibernia National	100	—	88½
Lafayette	50	—	14
Louisiana Savings	100	—	—
Louisiana National	100	102	104
Mechanics' & Traders	[illegible]	8½	8½
Metropolitan Loan and Savings	100	—	[illegible]
Mutual National	100	—	[illegible]
N. O. National	100	81½	85
People's	50	40	—
Southern	100	—	44
State National	100	88½	89
Union National	100	70	75
Workingmen's	25	25	25½

Compagnies d'Assurances.	Valeur au pair.	Offre.	Demande.
Crescent Mutual Insurance	100	72½	74
Factors and Traders Ins.	100	102½	104½
Firemen's	50	50	—
Germania Insurance Co.	100	—	50
Hibernia Insurance	100	32	35
Home Insurance	40	21	22
Hope Insurance	100	61	63
Lafayette	50	—	[illegible]
Merchants Mutual	100	—	[illegible]
Mechanics' & Traders' Ins.	100	—	60
N. Orleans Insurance As.	[illegible]	24½	25½
New Orleans Ins. Co.	[illegible]	—	42½
People's Insurance	[illegible]	16	—
Sun Mutual Insurance	100	100½	105
Teutonia	100	60	—
Union Insurance	100	—	—

Chemins de fer Urbains.	Valeur au pair.	Offre.	Demande.
Carrollton	100	118	—
Crescent City	50	36	—
Canal & Claiborne	50	4	—
New Orleans City	100	103	104½
Orleans	50	20	24
St. Charles Street	50	76	77

Actions Diverses.	Valeur au pair.	Offre.	Demande.
Bienville Oil Works Co.	100	—	—
Crescent City Oil Co.	100	105	112
C. City Slaughter House	50	28½	31
Carondelet Canal & Nav Co.	100	—	—
Imp. Bonded Warehouse	100	—	—
Jefferson City Gas Light Co.	100	60	—
Louisiana Ice Manu. Co.	50	34½	36
Louisiana Levee Co. préfér.	15	1	—
Louisiana State Lottery Co.	100	75	—
Louisiana Oil Company	100	106	108
Levee Steam Cotton Press	100	—	40
La. Cotton Tie Co.	100	—	200
Lamm's Firemen Engine Co	100	50c.	1½
Gas Company	100	90	100
Odd Fellows Hall	25	—	—
Planters Oil Co.	100	95	104
Sugar Shed Company	50	75	84
St. Charles Hotel	100	—	—
Union Fertilizing Co.	50	—	—
Varieties Theatre Assn.	1,000	50	100
Nouveaux Bons d'Etat.			
Coupons U. S.		20½	[illegible]

Bonds de Ville.	Date d'échéance.	Offre.	Demande.
Premiums, Issued 1875	—	35½	37
Premium drawn numbers	—	—	—
Consolidated, Issued 1892	1922	38	39½
Wharf Improvement, Issued 1892	1890	—	—

Bonds Divers.	Échéance.	Offre.	Demande.
Canal & Claib. St. RR mort.	1880	—	90
C. C. Slaughter H. mortgage	1881	87	—
Jefferson City Gas Light Co	1886	—	—
St. Charles Hotel, mort.	1880	—	—
New Orleans, St. Louis & Chicago R. R.			
[illegible] 1st mort.	[illegible]	102½	—
[illegible] 2d mor. coup.	[illegible]	90	101
[illegible] 2d mor. debt R.	[illegible]	—	—
[illegible] cons. gold	[illegible]	—	—
Miss. Cen. R. R. 1st mort.	[illegible]	—	—
Miss. Cen. R. R. 2d mort.	[illegible]	—	—
Miss. Cen. R. R. Cons. gold	[illegible]	—	—

Certificats et Warrants.

City Scrip 1874	28½	37
" 1875	41	44
" 1876	26½	27
Half paid Coupons	37	[illegible]

Police certificates.

	Offre.	Demande.
Octobre, 1874	[illegible]	[illegible]
Novembre, 1874	[illegible]	[illegible]
Décembre, 1874	[illegible]	[illegible]
Novembre, 1875	[illegible]	[illegible]
Décembre, 1875	[illegible]	[illegible]
Octobre, 1876	—	—
Novembre, 1876	—	—

School certificates.

	Offre.	Demande.
Octobre, 1874	[illegible]	[illegible]
Novembre, 1874	[illegible]	[illegible]
Décembre, 1874	[illegible]	[illegible]
Avril, 1875	—	—
Septembre, 1875	[illegible]	[illegible]
Octobre, 1875	[illegible]	[illegible]
Novembre, 1875	[illegible]	[illegible]
Décembre, 1875	[illegible]	[illegible]
Septembre, 1876	[illegible]	[illegible]
Octobre, 1876	[illegible]	[illegible]
Novembre, 1876	[illegible]	[illegible]
Décembre, 1876	[illegible]	[illegible]

1 Avec Dividende. 2 Avec Coupon. 3 Sans Dividende. 4 Sans Coupon.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 2 mars 1878.

COTON—Vendu aujourd'hui 7,600 balles à des prix plus fermes et, pour certaines qualités, plus élevés, exigeant une hausse d'environ ⅛c pour le strict middling et les qualités inférieures.

Nous cotons:

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Exch
Inferior	5 — à 6—	——
Low ordinary	7⅝ à 7—	6¾
Ordinary	7⅜ à 7⅝	7⅝
Strict ordinary	8¼ à 8⅜	——
Good ordinary	8¾ à 8⅞	8¾
Strict good ord.	8⅞ à 9—	——
Low middling	9⅝ à 9¾	9¾
Strict low mid.	9⅞ à 9⅞	——
Middling	10⅛ à 10⅜	10⅛
Strict middling	10⅜ à 10⅝	——
Good middling	11⅛ à 11⅜	11⅛
Middling fair	11⅝ à 12—	11⅝
Fair	12¼ à 12¾	——
Good Fair	13— à 13¼	——

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10⅛ c., à Mobile à 10⅛, à Savannah 10 3/16, à Charleston 10⅜, à Wilmington 10, à Norfolk 10⅛, à Baltimore 10⅝, à New York 10 15/16, à Boston 11, à Memphis 10⅛, à Augusta à 10⅛, à Philadelphie 11, à Cincinnati 10⅛.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1877 balles		31,569
Arrivé depuis le der. état	1 5[illegible]	
Précédemment	1,365,[illegible]	1,365,847
Total		1,608,415
Exporté aujourd'hui	21,609	
Expédié précédemment	1,06[illegible]	1,190,291
Stock sur place et à bord non expédié		314,214
Stock même date l'année der.		[illegible]

Les exportations aujourd'hui embrassent 10,551 balles, pour Liverpool, 7219 pour Brême, 2085 pour Barcelone et 1249 pour Gênes, auxquelles nous avons ajouté 4 pour le Havre.

Reçu depuis hier soir, 910 balles.

SUCRE—Reçu, ce matin 208 boucauts. Nous cotons:

	Par livre.
Cistern Bottom	2¾@ 3¼
Inférieur	4 —@ 4¾
Commun	5⅛@ 5⅛
Good Common	5⅝@ 6—
Fair	6⅛@ 6¼
Good fair	6⅜@ 6½
Fully fair	6⅝@ 7—
Prime	7⅛@ —
Strictly prime	7¼@ —
Choice	8⅛@ 7⅛
Seconds	5—@ 7¾
Jaune clarifié	7—@ 7⅝
Off jaune clarifié	7⅛@ 8¼
Choix jaune clarifié	8—@ 8⅜
Off blanc	8⅝@ 8⅞
Blanc	8⅞@ 9⅛

MÉLASSE—Reçu 412 barils. Nous cotons:

	Par gallon.
Inférieur	14 @15
Commun	16 @18
Centrifugal	17 @27
Fair	20 @32
Prime	30 @32
Strictly Prime	34 @36
Choice	40 @—

FARINE—Reçu ce matin 2041 barils. Vendu 1225 barils aux prix suivants: double extra $5; choix treble $5.75; choix extra $6 25 à $6.75.

Nous cotons: Common $4.00, fine $4.25, superfine $4.50, single extra $4.75, double extra $5, low treble extra $5.25, good treble extra, $5.50 à $5.75, choice treble extra $6 à $6.25, choix extra, $6.25 à $6.50, fancy of family $6.60 à $6.70.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Reçu 71,600 livres. Epaules, loose, 4⅛, packed 4¾, [illegible] rib sides, 5¾, clear sides 5¾; au détail épaules 4½, clear rib sides 5⅞; clear sides 5⅞.

JAMBONS—Choice sugar cured, large et medium 8 à 8½, petite grosseur 9 à 9¾; très petits 9¼ à 10 c; plain 7 à 8 c. Au détail ⅛c de plus.

GRAISSE—En tierçons par kegs 7⅛; refined 7⅛ à 7¾, en barrilets 8 à 8¼, en baquets 8¼. Au détail ⅛ c. de plus.

BACON—Epaules, 4⅞ à 5c; clear rib sides 6⅛ à 6¼; clear sides 6⅜. Au détail, épaules 5⅛; clear rib sides 6⅛; clear sides 6⅝.

PORC—Reçu 605 barils. Le mess vaut $11.37½ à $11.50 le baril. Au détail $12.

WHISKEY—Le rectifié de l'Ouest vaut $105 à 1,07, celui de la Louisiane $1.02 le gallon.

MAIS—Reçu 9977 sacs. Exportation 977 sacs. Vendu 6100 sacs dont 1000 et 1600 mêlé à 4[illegible]. 1500 jaune à 49. 1500 blanc mêlé à 50 et 1000 blanc à 53 le boisseau.

AVOINE—Reçu 1549. Vendu 1500 sacs dont 500 à des conditions particulières, 600 choix Galena à 37 c, 250 de à 37½ et 150 de à 38 le boisseau.

SON—Reçu 360 sacs. Vendu 850 sacs dont 150 choix à 95 c, et 700 pour exportation à $1 les 100 livres.

FOIN—Reçu 860 balles. Vendu 314 balles, dont 209 prime à $16, 80 et 25 choix timothy $17 le tonneau.

LAINE—Nous cotons: Burry 12 à 16 c. la livre; Louisiane clear 25 à 26; clear Lake 27 à 28½.

MOUSSE—La mousse mêlée vaut 3 à 3¼c. la livre; noire 3¾ à 4c.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $4 à $4.50 la douzaine, les poulets $2 à $3.50; les canards $5 à $5.50, les oies $5; les dindes $14 à $16.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest valent 13 à 13½c la douzaine, ceux de la Louisiane 13 à 13c.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 31 à 33 c. la livre, New York dairy [illegible] 29 à 31, New York Prime 25 à 28, New York good 20 à 28, Western choice fresh packed 18 à 20, Western prime fresh 15 à 16, Western good 13 à 14, Western fair 12 à 13, Western low grades 7 à 10; choice roll 18 à 20, roll good 15 à 16, roll, fair 12 à 14.

POMMES DE TERRE, ETC.—Nous cotons: Rossette $1 à $1.15 le baril, Peerless $1 00 à $1 05, Peach Blow $1 40 à $1 50; Early Rose $1 15 à $1 40; Jackson Whites $1, 15 à $1, Pink Eyes $1 90 à $2 00. Les oignons $2 50 à 2.75.

CAFÉ—Le stock en premières mains est de 25,988 sacs.

Nous cotons pour les cargaisons. Ordinaire 14¾ à 15c. (or) la livre; fair 16 à 16½; good 16¾ à 17; prime 17⅛ à 17⅜. Au détail, ordinaire 15c or; fair 16¾; good 17; prime 17⅝.

SEL—Nous cotons: Coarse 85 à 90c. le sac, fine $1,05 à $1,15 le sac pris à l'entrepôt. Quand le sel est livré à la gare du chemin de fer ou au débarcadère des bateaux il faut y ajouter le prix du charroi. Turks Island 85 à 90c. le sac.

RIZ—Reçu 134 barils. Nous cotons:

	Par livre.
Clean No. 2	4—@ 4⅛
Common	5—@ 5⅛
Ordinaire	5⅛@ 5⅜
Fair	5⅝@ 6⅛
Good	5⅝@ 6⅛
Prime	6⅛@ 6⅝

PEAUX—Les peaux sont calmes. Nous cotons: Vertes de la campagne, lourdes, 8⅛c la livre; légères 7⅛ à 8; mi-sèches sèches 10 à 11; dry flint 11 à 12. Ventes aux abattoirs: Steers 70c., et au-dessous 8 à 8½, en dessous 5½ à 6, peaux de vaches 5½ à 6, kips 8, kips grabby 6, peaux de veaux 75c, [illegible] 25 à 27, cornes de choix 6c.

Avis.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au REV. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

22 nov—1 an.

Marché aux Bestiaux.

Opérations de la semaine.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	1315	1127	[illegible]
Veaux	472	478	[illegible]
Cochons	247	[illegible]	[illegible]
Moutons	241	200	[illegible]
Vaches à lait	6	20	[illegible]

PRIX DES BESTIAUX.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par livre	5 @ 5¼
do 1re qualité	4 à 4½
do 2e do	3 à 3½
do 3e do	2½ à —
Bœufs du Texas, choix, par tête	$30 @35
do 2e qualité	$20 @28
do 3e qualité	$16 @18
Cochons gras par lb brute	4 à —4½
Cochons du Texas, par lb	[illegible]
Cochons (fair	3 à 3½
Commun	— à —
Moutons, 1re qual. par tête	$ 4 @ 5
do 2e do do	$ 3 00 @ 3½
do 3e do do	$ — @ —
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	$75 @ 80
Vaches laitières, 2e qualité, par tête	$40 @ 50
Vaches du Tex. avec veaux	$— @ —
Veaux, par tête	$11 @ 13

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 2 MARS 1878.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Gassendi, Armstrong, Liverpool
Steamship (ang) [illegible], Watson, Liverpool
Barque (ital) Peppina, Palermo, Gênes
Barque (esp) Vendora, O'aguibel, Barcelone
Goëlette Enterprise, Mitchell, Apalachicola
Navire (alle) Uhland, Jansen, Brême
Navire (alle) Carl, Bockelmann, Brême
Barque (ang) Seadrift, Emery, Queenstown
Brick (sued) Frits, Hakansen, Falmouth, Ang
Goëlette Rebecca, Parker, Mobile
Steamship (ang) Berrenzi, Williams, Liverpool via la Havane et Corunna

ARRIVÉS.

Steamship Knickerbocker, Kemble, New York
Navire Frank G Dow, Baxter, Beaufort, Caroline du Nord
Navire Caledonia, Potter, Gênes
Barque (esp) Resolucion, Roden, Havane
Barque (autr) Sophia, Villiers, Belfast
Barque (norv) Algir, Sandebrook, St. Thomas
Goëlette Ben Jones, Abrahamson, Grand Caillou

BATEAUX A VAPEUR.

Natchez, Griffith, du bas du fleuve
Mollie Moore, Allen, de St. Louis
Sun No 10, Taylor, de Point Jefferson
Thompson Dean, Gould, de St. Louis
[illegible], du bas du fleuve
Mary Ida, [illegible], du haut du fleuve
Alvin, Scovell, du Port Eads
Chas Morgan, [illegible], de Cincinnati

Arrivé au Bassin Neuf

[illegible] Purton, de Amite River

MONTANT LE FLEUVE.

[illegible] Annie Bingay, Bond, Belfast
Goëlette [illegible] Nelson, French, Philadelphie
Barque (norv) Henriette, Haily, Rotterdam

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL — Par steamship Gassendi [illegible] balles coton, 25,600 boisseaux maïs en grenier

LIVERPOOL—Par steamship [illegible]—[illegible] balles coton [illegible]
[illegible]—Par barque Peppina—1290 balles coton [illegible]
BARCELONE—Par barque Vendora—[illegible] balles coton.
APALACHICOLA—par goëlette Enterprise—135 barils farine, 1200 sacs maïs, et divers
BRÊME—par navire Uhland—[illegible] balles coton, [illegible] merrains
BRÊME—par navire Carl—[illegible] balles coton, [illegible] merrains
QUEENSTOWN—Par barque Seadrift—[illegible] douves tonneaux
FALMOUTH—par brick Frits—[illegible] sacs tourteaux
MOBILE—par goëlette Rebecca—[illegible] sacs maïs, 5 boucauts sucre
LIVERPOOL VIA HAVANE & CORUNNA—Par steamship Berrenzi—Liverpool—[illegible] balles coton—Havane—5 caisses m'dises

IMPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Knickerbocker—Marchandises assorties à ordre

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

ST LOUIS—Par steamer Mollie Moore—5 balles coton, [illegible] boucauts tabac et divers à ordre
RIV AMITE—Par steamer Alice—7 balles coton à ordre
POINT JEFFERSON—Par steamer Sun No 10—308 balles coton, 1774 sacs graines coton à ordre
ST-LOUIS—Par steamer Thompson Dean—56 balles coton, 2 boucauts tabac et divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Isabel—33 boucauts sucre à ordre
HAUT DU FLEUVE—Par steamer Mary Ida—166 [illegible] brut à ordre
PORT EADS—Par steamer Alvin—[illegible] barils mélasse, 2 boucauts sucre, [illegible] sacs riz brut à ordre
CINCINNATI—Par steamer Chas Morgan—[illegible] sacs graines coton, [illegible] à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Dispatch—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—477 balles coton, 44 boucauts sucre, 1 baril sucre, [illegible] sacs mousse, [illegible] graines coton à ordre
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—[illegible] balles coton, 3 boucauts tabac à ordre
[illegible] ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—[illegible] balles coton à ordre

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Lone Star, Forbes ... parti 27 fév
Steamship New York, Quick ... parti [illegible] fév
Steamship Knickerbocker, Kemble ... parti 26 fév

PHILADELPHIE.

Goëlette Carrie Bell, French ... cap 2[illegible] fév

LIVERPOOL.

Steamship Memphis, [illegible] ... parti 5 fév
Steamship [illegible], Hardy ... parti 1 fév
[illegible]

DUNKIRK.

Barque [illegible] ... parti [illegible]

ARENDAL.

Barque [illegible] ... parti [illegible]

HAVRE.

[illegible]

ROUEN.

Barque Luna, [illegible] ... parti [illegible]

BORDEAUX.

Barque Comtesse Duchatel, Dupont, partie [illegible]
Barque [illegible] et Marie, [illegible] ... partie [illegible]

MARSEILLE.

Barque Geanarite, [illegible] ... partie [illegible]
Brick Maroeca, Truglio ... partie [illegible]

MESSINE.

Brick Madawaska, [illegible] ... parti [illegible]

BRÊME.

Barque Erna, Schalra ... partie [illegible]

ANVERS.

Barque Bristol, Forest ... partie [illegible]

GÊNES.

Navire Caledonia, Potter ... parti [illegible]

CADIZ.

Barque George Kingman, Howes ... partie [illegible]
Navire Jupiter, Jacobsen ... [illegible]

HAVANE.

Brick Progress, ... [illegible]

LE SILVER BILL.

Voici le texte du Silver Bill, tel qu'il a été amendé par le Sénat et adopté finalement par la Chambre. Il est actuellement entre les mains du Président.

Il est arrêté:

Qu'il sera frappé dans les diverses Monnaies des Etats-Unis des dollars d'argent du poids de 412½ grains Troy d'argent, comme il est pourvu dans l'acte du 18 janvier 1837, sur lesquels seront les devises et inscriptions stipulées par le dit acte, lesquelles pièces de monnaie, ainsi que tous dollars d'argent frappés antérieurement par les Etats-Unis au même poids et au même titre, auront cours légal à leur valeur nominale pour toutes dettes et obligations publiques et privées, sauf quand il en aura été autrement et expressément stipulé dans le contrat; et le secrétaire du Trésor est autorisé et invité à acheter, de temps à autre, du métal d'argent au prix du marché, pas moins de deux millions de dollars par mois, et pas plus de quatre millions de dollars par mois, et à le faire monnayer chaque mois, aussitôt après l'achat, en dollars de ce genre. Et une somme suffisante pour exécuter cette prescription est affectée par ces présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre affectation. Et tout bénéfice ou surplus provenant du monnayage sera porté au compte du Trésor et lui sera versé, conformément aux lois existantes touchant la frappe des monnaies, pourvu que le montant d'argent employé en une fois à l'achat de ce métal d'argent, non compris la monnaie qui en résultera, n'excède pas $5,000,000, et pourvu aussi que rien dans cet acte ne puisse être interprété comme autorisant le paiement en argent de certificats de dépôt émis en vertu des prescriptions de la section 254 des statuts révisés.

Section 2.—Tous actes ou parties d'actes incompatibles avec les stipulations du présent acte sont rapportés.

Section 3.—Immédiatement après l'adoption de cet acte, le président invitera les gouvernements des pays composant l'Union latine, et telles autres nations européennes qu'il jugera convenable, à se joindre aux Etats Unis dans une conférence pour adopter une proportion commune entre l'or et l'argent, afin d'établir sur une base internationale l'usage de monnaie bi-métallique et d'assurer la fixité de valeur relative entre ces métaux; la dite conférence devant se tenir en tel lieu d'Europe ou des Etats Unis, et à telle époque dans le délai de six mois, qui pourront être mutuellement agréés par les chefs du pouvoir exécutif des gouvernements y participant, après que les gouvernements invités, ou trois d'entre eux auront signifié leur consentement à y participer. Le président devra avec le consentement du sénat, nommer trois commissaires qui assisteront à la dite conférence au nom des Etats Unis, et qui rapporteront ses actes au président, qui les transmettra au congrès. Les dits commissaires recevront chacun la somme de $2,500, plus leurs dépenses raisonnables, à approuver par le secrétaire d'Etat, et le montant nécessaire pour payer cette compensation et ces dépenses est affecté par les présentes sur tous fonds du Trésor n'ayant pas reçu une autre destination.

Section 4.—Tout détenteur de monnaie autorisée par l'acte pourra la déposer au Trésorier ou à tout sous-trésorier des Etats Unis, par sommes non inférieures à $10, et en recevra des certificats non au-dessous de $10 chacun, correspondant avec les dénominations des notes des Etats-Unis. La monnaie déposée ou représentée par les certificats sera gardée au Trésor pour payer ces certificats sur demande. Les dits certificats seront reçus pour droits de douane, taxes et toutes dettes publiques, et quand ils auront ainsi été reçus ils pourront être émis à nouveau.

[illegible]EINFELD'S FRENCH Cognac Bitters, FIRST PRIZE Paris Exhibition 1867. Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of M. JACOBSON, Sole Proprietor, 64 & 6[illegible] Water Street, N. Y.